

LES STAGES DE FORMATION PROFESSIONNELLE



A quoi servent-ils ?

Ils permettent d'acquérir de nouvelles compétences ou de renforcer des compétences déjà existantes.

Ils s'adressent aussi bien aux étudiants post-bac, qu'aux salariés et aux demandeurs d'emploi.

Dans quel cadre ?

■ En formation initiale pour les étudiants post-bac

qui à l'issue valident un diplôme d'études.

La durée du ou des stages est variable :

- Bac +1 / L1 (environ 1 mois)
- Bac +2 / BTS / DUT / L2 (environ 2 mois)
- Bac +3 / L3 / Bachelor (environ +6 mois)
- Master (environ +6 mois)
- Doctorat / Ingénieur (environ +6 mois)

Les stages étudiants ne peuvent pas dépasser +6 mois par année.

■ En formation continue pour les salariés et les demandeurs d'emploi

qui à l'issue valident un Titre Professionnel ou encore un CQP.

La durée et les dates sont variables, elles sont imposées et dépendent des organismes de formation.

A noter :

Les périodes de formation continue peuvent, sous condition, être rémunérées.
Les périodes de stage de + de 2 mois également.

Simulateur à destination des entreprises d'accueil :

<https://entreprendre.service-public.fr/simulateur/calcul/gratification-stagiaire>